

INSTITUT DE FORMATION DES INFIRMIERES PUERICULTRICES (IFIP) SITE DE METZ

Adresse postale : 1 allée du Château - CS 45001 - BAL n°83 – 57085 METZ Cedex 03

Adresse géographique : Université de Metz , Campus Saulcy , Bâtiment S Veil

Tél. 03 87 55 38 99

INFORMATIONS et FICHE D'INSCRIPTION

EPREUVES DE SELECTION

*Rentrée 2021**

* SOUS RESERVE de MODIFICATIONS des DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

CONDITIONS D'ACCES AUX EPREUVES DE SELECTION

❖ Pour être admis à suivre l'enseignement sanctionné par le diplôme d'Etat de Puéricultrice, les candidats doivent :

Soit :

- être titulaire du Diplôme d'Etat d'Infirmier ou d'un certificat, titre ou attestation, permettant d'exercer la profession d'infirmier¹, conformément aux obligations de la Communauté Européenne ;
- être titulaire du Diplôme d'Etat de Sage-femme ou d'un certificat, titre ou attestation permettant d'exercer la profession de Sage-femme conformément aux obligations de la Communauté Européenne ;
- être inscrit en dernière année d'études conduisant à l'un de ces deux diplômes² ;

Et :

- avoir subi avec succès l'épreuve de sélection
- avoir acquitté les droits d'inscription.

CONDITIONS LIEES A L'AGE

Pour être admis(e) à effectuer les études préparant au diplôme d'Etat d'infirmière puéricultrice, **il n'y a pas de limite d'âge supérieure.**

CONDITIONS LIEES A UN DIPLOME ETRANGER

Les personnes titulaires d'un diplôme étranger d'infirmier ou de sage-femme, non validé pour l'exercice de la profession en France, peuvent être admises à suivre la formation après avoir satisfait à une épreuve écrite d'évaluation de leurs capacités à suivre la formation.

EPREUVE DE SELECTION

Texte de référence : Arrêté du 30 décembre 2020 relatif à l'adaptation des modalités d'admission, aux aménagements de formation et aux modalités de délivrance du diplôme ou titre de certaines formations en santé dans le cadre de la lutte contre la propagation de la covid-19 :

- L'organisation des épreuves de sélection **uniquement sur la base d'un dossier**, conformément aux dispositions de l'article 2 I 3°, de l'article 3 2° et de l'article 4 I 3° de l'arrêté du 30 décembre 2020 susvisé ;
- La suppression de toute épreuve orale.

¹ Lire infirmier, infirmière

² En référence à l'article 1^{er} de l'arrêté du 16 juin 1995 modifiant l'arrêté du 12 décembre 1990 relatif à la scolarité, au diplôme d'Etat de Puéricultrice et au fonctionnement des écoles, « en cas de succès au concours, l'admission définitive du candidat est subordonnée à la justification par celui-ci qu'il est titulaire de l'un des diplômes précités. A défaut, il perd le bénéfice du concours »

CALENDRIER

Ouverture des inscriptions :	A partir du lundi 15 février 2021 à 12h.
Clôture des inscriptions :	Le jeudi 15 avril 2021. (Cachet de la poste faisant foi).
Résultats en vue de l'intégration :	Les résultats seront affichés à l'IFIP et consultables sur le site internet www.ecolesantemetz.com le vendredi 11 juin 2021 à partir de 14h. Ils sont transmis par courrier postal à cette même date.

AUCUN RESULTAT NE SERA DONNE PAR TELEPHONE

FRAIS INSCRIPTION EPREUVES DE SELECTION

Les frais d'inscription s'élèvent à : **60 euros**

Vous devez régler par chèque à l'ordre du Centre des Finances Publiques.

Ce règlement sera obligatoirement joint au dossier d'inscription et ne sera en aucun cas remboursé.

QUOTA DE LA RENTREE

20 étudiants (es) (ce chiffre peut être révisable par décision régionale), dont les reports éventuels.

CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE FINANCIERE DE LA FORMATION

Frais de formation pour les personnes dont la formation n'est pas prise en charge par la Région Grand Est : 7000€

Droits annuels d'inscription : 170 € (tarif septembre 2020)

Contribution à la vie étudiante : 92 € (tarif septembre 2020)

Les candidat(e)s en continuum d'étude peuvent bénéficier d'un financement régional (à condition qu'ils aient bénéficié d'un financement régional sur l'ensemble de leur formation d'infirmière), **à hauteur de 6000 euros, 1000 € restant à la charge de l'étudiant.**

Les agents titulaires de la fonction publique hospitalière peuvent effectuer leurs études au titre de la promotion professionnelle (cf. décret N° 2008-824 du 21 août 2008 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique hospitalière).

Les agents du secteur public hospitalier peuvent solliciter un Congé de Formation Professionnelle (ANFH).

Les agents du secteur privé peuvent solliciter un Congé Individuel de Formation (Transition pro ...)

Les personnes sans financement peuvent solliciter le Pôle Emploi et/ ou mobiliser leur compte professionnel formation (CPF) (www.moncompteformation.gouv.fr)

PIECES A FOURNIR POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER

- La fiche d'inscription jointe au présent dossier

- Un CV détaillé** identifiant clairement l'expérience et les compétences professionnelles IDE acquises ainsi que les formations continues suivies

- Une lettre de motivation** (1 page maximum) dans laquelle le candidat présente ses motivations à faire la formation de puéricultrice et ses attentes vis-à-vis de la formation

- Un projet professionnel** (3 pages maximum) dans lequel le candidat détaille son intérêt pour la formation de puéricultrice, le lien entre son expérience et la formation à venir, le métier de puéricultrice tel qu'il le conçoit au regard de l'environnement hospitalier et sanitaire actuel

- Une photocopie des diplômes, certificats ou titres exigés

Pour les étudiants infirmiers : fournir les relevés de notes semestriels (S1 à S5) faisant apparaître les notes d'UE et les stages effectués.

- Une photocopie d'un des documents ci-dessous (**en cours de validité**) :
 - carte d'identité française : recto-verso (**La carte est valide 15 ans à partir de sa date d'édition si elle a été délivrée à une personne majeure, et valide 10 ans si elle a été délivrée à une personne mineure.**)
 - passeport français
 - titre de séjour : recto-verso (pour les candidats étrangers)

- L'acquittement des frais d'inscription à l'épreuve de sélection :

60 euros en chèque bancaire établi à l'ordre Centre des finances publiques : indiquer les nom et prénom du candidat au dos du chèque

Ces frais d'inscription aux épreuves de sélection ne seront en aucun cas remboursés.

Chaque photocopie doit être certifiée conforme et comporter la mention suivante :
« Je certifie conforme cette copie à l'original », puis datée et signée.

DOSSIER MEDICAL

- ❖ Un certificat de vaccination sera à produire en cas de réussite à l'épreuve de sélection.

- ❖ Conformément à l'article 4 de l'arrêté du 21 janvier 1993 modifiant l'arrêté du 12 décembre 1990 relatif à la scolarité, au diplôme d'Etat de puéricultrice et au fonctionnement des écoles, *« pour être définitivement admis en scolarité, les élèves doivent apporter la preuve, au plus tard le jour de la première entrée en stage, qu'ils ont subi les vaccinations prévues par les articles L. 10 et L. 215 du code de la santé publique. »*

ENVOI DU DOSSIER

Le dossier doit parvenir au plus tard le **JEUDI 15 AVRIL 2021**

Par courrier, en recommandé avec accusé de réception

Le retour de l'accusé de réception atteste de la réception du dossier, **aucun courrier complémentaire ne vous sera adressé.**

**C.H.R. METZ-THONVILLE
INSTITUT DE FORMATION D'INFIRMIERES PUERICULTRICES
BAL n°83
1 Allée du Château – CS 45001
57085 METZ CEDEX 03**

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE et SERA RENVOYE AU CANDIDAT.

FICHE D'INSCRIPTION

EPREUVES DE SELECTION : IFIP DE METZ

CENTRE HOSPITALIER REGIONAL METZ-THONVILLE

INSTITUT DE FORMATION D'INFIRMIERES PUERICULTRICES – Site de METZ

1 Allée du Château – CS 45001 – BAL n°83 – 57085 METZ CEDEX 3

NOM DE NAISSANCE

NOM D'USAGE

PRENOM

DATE DE NAISSANCE/...../..... SEXE (M/F)..... NATIONALITE

LIEU DE NAISSANCE DEPARTEMENT

ADRESSE RUE
CODE POSTAL VILLE

TELEPHONE (obligatoire) Fixe Portable
(Ce numéro nous permettra éventuellement de vous contacter rapidement en cas d'appel sur liste complémentaire)

ADRESSE MAIL

BACCALAUREAT Série :

SITUATION ACTUELLE

- infirmier (ière) en 3^{ème} année IFSI sage-femme en 4^{ème} année Ecole sage-femme

Ecole et adresse :

Ou

Employeur et adresse :

Service :

- J'accepte sans réserve les données de la notice qui régit le concours
- J'accepte la publication de mes résultats au concours OUI NON* (*cochez la case correspondante)
- Je, soussigné(e),, atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce dossier

A, le

Signature :

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

FICHE D'INSCRIPTION DUMENT
COMPLETEE

CURRICULUM VITAE

LETTRE DE MOTIVATION

PROJET PROFESSIONNEL

PHOTOCOPIE DU DIPLÔME
D'ETAT CERTIFIEE PAR LE
TITULAIRE

POUR LES ETUDIANTS IFSI :
RELEVÉ DE NOTES

PHOTOCOPIE RECTO-VERSO
CERTIFIEE PAR LE TITULAIRE,
DATEE ET SIGNEE DE LA CARTE
D'IDENTITE OU PASSEPORT OU
TITRE DE SEJOUR

VERSEMENT DES FRAIS
D'INSCRIPTION de 60€